Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260423-CM_23_04_26_017-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 23 avril 2026

Date de la convocation : 17 avril 2026
Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.
Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY (quitte à 20h20) - Annyvonne CORBEL – Gwendoline GUÉGAN - Jeanne-Noëlle LAMOUR Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ - Philippe LE GUEN - Laurie LÉARD – Marine MALARGÉ Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Gaëlle ROUTIER – Loïc SORIN
Absent avec procuration :
Laëtitia CORNILY qui a donné pouvoir à Laure FINGOLO
Secrétaire de séance : Jean-Pierre BALLOUARD

DÉLIBÉRATION 23-04-26-017

Objet de la délibération : Attributions de compensations 2025 – Approbation du rapport de la CLECT

M. le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée les attributions de compensations 2026 pour les communes du territoire sur la base du rapport de la CLECT du 9 février 2026 et qui a été transmis à l'ensemble des élus.
Le rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.
Aussi, au vu de l'actualisation des charges transférées « participation SDIS, charges PLUi et les prestations du service commun (ADS), les montants 2026 des attributions de compensations versées par le Leff Armor communauté s'élèvent à 137 975,28 € pour la commune.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le rapport de la CLECT et la présentation des nouvelles attributions de compensation.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BALLOUARD